



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 50212

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les risques de tensions sur l'appareil de production et sur le marché du travail français paradoxalement consécutives aux bonnes performances actuelles. En effet, l'OCDE vient de publier son étude économique annuelle de la France qui met en lumière les problèmes que l'économie française pourrait connaître. Les bonnes performances actuelles soulignées par la presse doivent s'accompagner d'une politique de réforme structurelle et conjoncturelle ambitieuse et clairvoyante. Cette étude révèle que des similitudes avec la période 1987-1990 sont apparues et qu'il faut pour ces raisons éviter les erreurs qui ont été commises par le passé. Des solutions sont proposées comme, par exemple, que la baisse des impôts soit accompagnée d'une baisse plus rapide des déficits publics car le déficit structurel n'a pas tout à fait rejoint la zone de sécurité qui mettrait les finances publiques à l'abri d'un retournement de conjoncture sévère. De plus, selon l'organisme international, la baisse du temps de travail à 35 heures, si elle n'est pas appliquée avec une certaine souplesse, pourrait peser lourdement sur les coûts de production et la compétitivité des entreprises. La baisse des prélèvements fiscaux pourrait également permettre d'éviter le départ vers d'autres pays moins imposés de personnes très productrices ou innovatrices, mais également faciliterait la création des nouvelles entreprises. Ainsi le climat entrepreneurial serait meilleur et permettrait de nouvelles créations d'emplois et un rendement accru du système économique français. C'est pourquoi il lui demande quelles réformes il compte proposer pour que l'économie française puisse dans l'avenir résister à un éventuel retournement subit de conjoncture.

Texte de la réponse

Après avoir connu une importante relance, en 1998 et 1999, l'économie française est entrée aujourd'hui dans une phase de consolidation, la croissance s'établissant à un rythme proche de 3 %. L'économie française a bénéficié depuis plusieurs années d'une croissance soutenue et peu inflationniste, s'appuyant sur de très fortes créations d'emplois. La vigueur de l'activité nous aura permis de rattraper le retard de demande accumulé entre 1992 et 1997, mais elle débouche aujourd'hui sur une situation nouvelle : notre appareil de production se trouve désormais soumis à certaines tensions. Pour continuer de bénéficier d'une croissance vigoureuse, une attention particulière doit donc être portée à l'amélioration de notre capacité productive et au bon fonctionnement du marché du travail. C'est le sens de plusieurs dispositions adoptées sur proposition du Gouvernement dans la loi de finances pour 2001. Le souci d'augmenter notre potentiel d'offre n'est en rien incompatible avec la recherche d'une bonne gestion de la demande globale. Il apparaît en effet que les mesures fiscales déjà adoptées sont en mesure d'atténuer la hausse des prix et la baisse du pouvoir d'achat qu'entraînent le renchérissement des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro. Elles permettent ainsi de préserver le dynamisme de la demande, qui a constitué le moteur de la reprise économique depuis trois ans. Au niveau européen, c'est par une concertation étroite des politiques économiques et en poursuivant le dialogue avec la banque centrale européenne, qu'il faut préserver une bonne gestion de l'activité. Il est ainsi essentiel de conserver le policy-mix qui, depuis plusieurs années, combine réduction du déficit public et conditions monétaires accommodantes. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail doit être poursuivie. Les mesures fiscales décidées en loi de finances sont

de nature à réduire durablement le chômage. Au cours des dernières années, plusieurs mesures ayant une forte incidence sur le marché du travail (notamment la baisse des prélèvements sur le travail peu qualifié) ont contribué à faire reculer le chômage des salariés peu qualifiés. Ce faisant, cette démarche contribue à élargir le potentiel d'offre de l'économie, et à restaurer des marges de manoeuvre non inflationnistes pour la politique économique. C'est dans cette optique que s'inscrivent les dernières mesures fiscales qui visent à faire baisser le poids global des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale et à renforcer le pouvoir d'achat des ménages. Parmi ces mesures, on peut citer : la réduction du taux normal de la TVA entrée en vigueur en avril 2000 ; l'aménagement de la fiscalité pétrolière ; la réforme de l'impôt sur le revenu, avec la réduction de tous les taux du barème, ainsi qu'un aménagement du mécanisme de la décote ; la suppression de la vignette automobile. Des mesures ciblées devraient également permettre le retour sur le marché du travail de certaines catégories de la population. Le plan d'allègement et de réforme des impôts vise également à encourager l'emploi en réduisant les trappes à inactivité : le Gouvernement a d'ores et déjà aménagé les modalités d'attribution de l'allocation logement (7 milliards de francs) et réformé les dégrèvements de taxe d'habitation (5,5 milliards de francs). La prime pour l'emploi augmentera la rémunération du travail pour environ 10 millions d'actifs, représentant ainsi un encouragement au travail. Enfin, pour soutenir le dynamisme de l'investissement, il convient de préserver un environnement réglementaire et fiscal favorable à l'implantation des entreprises, et entretenir la dynamique d'ouverture à la concurrence découlant de nos obligations européennes. Le plan triennal de réduction des impôts comprend donc des mesures en faveur des entreprises et notamment des PME : pour toutes les entreprises, la majoration de 10 % de l'impôt sur les sociétés, instaurée en 1995, sera supprimée en trois ans ; la loi de finances pour l'année 2001 établit également un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME, qui concerne plus de 250 000 entreprises. Au-delà, une mission a été confiée à M. Michel Charzat, député de Paris, à la suite du rapport de l'inspection des finances sur l'« Entreprise et l'Hexagone », sur l'attractivité et la compétitivité du territoire français. Elle devra notamment proposer des mesures ciblées qui, sans altérer l'équilibre du plan triennal, entretiendront le climat favorable à l'image de notre pays auprès des entreprises internationales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50212

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2000, page 5015

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1533